

Association pour un développement cohérent des Cirses

p.a. Joël Jousson, président
Chemin des Cyclamens 21
1255 Veyrier

Le Recourant retire son action en justice, mais le mal est fait...

Semer le doute chez les électeurs par des procédés honteux et diffamants, pour en définitive retirer son recours !

Reconnaître finalement que la Fondation Immobilière de la Ville de Veyrier (FIVV), est une entité indépendante qui défend les intérêts des veyrites, afin de leur proposer des logements de qualité à des prix abordables, voilà quelle a été la stratégie du Recourant.

Le Recourant (ou les personnes qui se cachent derrière lui) a saisi la justice sous prétexte d'une ingérence illégitime dans la campagne référendaire par les autorités communales et la FIVV. **Il s'est précipité pour en informer la presse, avant même que la Chambre constitutionnelle n'ait pu statuer sur sa requête de mesures provisionnelles.** Maintenant que celle-ci a été rejetée, il retire son recours à quelques jours de la votation, privant ainsi la justice de la possibilité de confirmer en bonne et due forme que les soupçons semés par le Recourant sont privés de tout fondement. Cette manière de procéder est déplorable et constitue une ingérence manifestement illégitime dans le processus démocratique.

La chambre constitutionnelle le condamne à des frais de justice, à une indemnité pour la FIVV et le comité de soutien, c'est bien peu en regard du mal occasionné à 3 jours de la votation.

Semer le doute, discréditer, c'est aussi ce que n'a cessé de faire le comité référendaire et les comités des associations de quartier en contestant la validité de l'engagement 2021 de l'Etat, de la Commune et des porteurs de projet, ou en nous accusant ouvertement d'accointance avec les constructeurs par le fait que 2 membres de notre comité de soutien à la délibération du Conseil municipal sont architectes.

Notre souhait et notre motivation ont été de montrer à la population que le chantier des Grands Esserts débutera au printemps 2022, qu'à la rentrée scolaire 2025, **80 élèves de 350 premiers logements n'auront pas de classe**, faute de nouvelle école.

Sans l'école des Cirses, il nous faudra réaliser des classes provisoires, que leur coût de plus de 1.2 million représentera une hausse d'impôt de 2 centimes additionnel, soit 5% d'impôts communaux en plus.

Le Conseil administratif et le Conseil municipal n'ont cessé de travailler avec l'Etat pour améliorer le projet, la mobilité, le phasage, et donner la priorité aux veyrites pour 50 % des logements qui seront construits.

Semer le doute, c'est aussi ce qu'a fait par exemple M. Jean-Damien Tailloz, **un faux-profil sur Facebook créé pour l'occasion**, distribuant çà et là ses contre-vérités face à nos réponses claires et précises.

Voilà quelques-uns des procédés employés par les opposants à ce nouveau quartier, à défaut d'arguments objectifs et constructifs.

Nous espérons sincèrement que ces tristes sires n'arriveront pas à leurs fins le 28 novembre grâce à leurs procédés douteux et leurs propos dénigrants. Dans le futur, ils perdront une grande partie de la crédibilité dont ils disposaient avant le lancement du référendum.

Pour le comité « Pour un développement cohérent des Cirses »

Joël Jousson
Veyrier le 25.11.2021